

**Délibération portant approbation des critères d'admission en master**

- Vu** le code de l'éducation
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 22 janvier 2020 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve les critères d'admission en master.**

Membres en exercice : 27  
Quorum de présence : 13  
Votes exprimés : 25  
Dont :  
Pour : 25  
Contre :  
Abstentions :

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2020

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

## **Délibération fixant les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master**

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Le Conseil d'administration du 22 janvier 2020 a approuvé les critères d'examen de dossier ci-après pour l'année universitaire 2020-2021 :

### **Master « Sciences de l'information et des bibliothèques », M1 PANIST**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Sciences de l'information et des bibliothèques » s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission composée des responsables du master 1 PANIST et des responsables des quatre parcours de deuxième année (Archives numériques, Information scientifique et technique, Politique des bibliothèques et de la documentation, Publication numérique).

#### **Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- qualité de la lettre de motivation
- adéquation du projet professionnel aux objectifs de la formation
- moyenne générale des diplômes préparés supérieure ou égale à 12/20
- expérience(s) ou stage(s), en lien avec les domaines couverts par la mention « Sciences de l'information et des bibliothèques », souhaités
- vérification du niveau de langue en français et du projet professionnel par un entretien.

### **Master « Humanités numériques », M1 parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », est conditionnée par l'admission préalable à l'Enssib de l'étudiant.e en première année du master « Sciences de l'information et des bibliothèques » (voir les modalités propres à cette mention).

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission présidée par la responsable du parcours à l'Université Lumière Lyon 2 et composée des responsables du parcours à Lyon 2, Lyon 3, l'ENS Lyon et l'Enssib.

#### **Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- qualité du dossier de candidature
- adéquation du projet professionnel aux objectifs de la formation

- niveau de langue en français requis pour les étudiants internationaux : B2

**Master « Histoire, civilisations et patrimoine », M1 parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission composée des responsables du parcours.

**Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- licence d'histoire, d'histoire de l'art ou CPGE
- notions de latin
- moyenne générale des diplômes préparés supérieure ou égale à 12/20
- qualité de la lettre de motivation
- expérience(s) ou stage(s) en bibliothèques ou archives souhaités
- expérience(s) à l'étranger (Erasmus, etc.) souhaitée(s)
- Vérification du niveau de langue en français et du projet professionnel par un entretien.